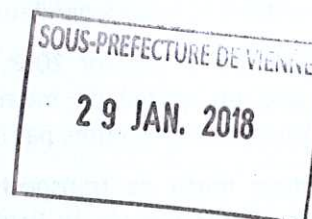


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 24 janvier 2018



**Date de la convocation** : 17 janvier 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient présents** :

M. Thierry KOVACS,  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé** : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Mari Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Jean-François MERLE à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à M. Christophe BOUVIER, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

**Absent** : M. Adrien RUBAGOTTI

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération dans le syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Le Syndicat Mixte de Transports, de type loi Solidarité et Renouvellement Urbains pour l'aire métropolitaine Lyonnaise a été créé en 2012. Ce Syndicat a pour objet de contribuer à la mise en œuvre des services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son périmètre d'intervention, par toute action favorisant l'intermodalité, l'attractivité des modes de transports collectifs et le développement de l'écomobilité : covoiturage, autopartage, modes doux...

Il est composé de la Région Rhône Alpes, de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole et du SYTRAL (Autorité Organisatrice des Transports Urbains compétente sur le territoire du Grand Lyon).

ViennAgglo était représentée au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise par deux conseillers communautaires.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération intervient en lieu et place de ViennAgglo en qualité de membre du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise et est représentée par deux conseillers communautaires.

Le syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise étant un syndicat mixte « ouvert » (présence de la Région), les statuts déterminent les conditions de désignation des délégués des communes et des EPCI chargés de les représenter (art. L.5721-2 - CGCT). Les statuts du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise ne prévoient pas de modalités particulières pour l'élection des représentants par Vienne Condrieu Agglomération.

-----  
**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L.1231-10 à 13 du Code des Transports,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** les statuts en vigueur du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré,

**PROCEDE** à l'élection des délégués titulaires au sein du Comité syndical du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

**DESIGNE A L'UNANIMITE** les représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, comme suit :

Délégués titulaires :

- Thierry KOVACS
- Virginie OSTOJIC

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 24 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le

29 JAN. 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS